

/SA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-127 du 15 Mars 1984

portant approbation des ~~Budgets~~
~~Primitifs~~ Exercice 1984 de la Pro-
vince et des Districts du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU la Loi constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU la Loi N° 84-001 du 7 Janvier 1984 portant Loi de Finances pour la gestion 1984 ;

SUR proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Mars 1984.

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1984 de la Province du Zou et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

...../...

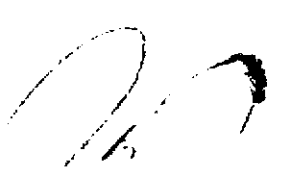
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Mars 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances.


Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF 15 MISP ET
DAFA 6 Ministères 20 SGG 4 SPD 2 ICE 4 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DB-DCF
10 SOLDE-TRESOR-DI 15 DAFA-MF 2 Province et Districts 16 DAT 2 DCCT
1 Gde Chanc. 1 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 2 JORPB 1.

PROVINCE DU ZOU

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE NEUF MILLIONS TROIS CENT
QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE ONZE FRANCS..... 59 343 271

RECETTES EXTRAORDINAIRES: TROIS MILLIONS HUIT CENT SEPT
MILLE SOIXANTE CINQ FRANCS..... 3 807 065

T O T A L 63 150 336

DEPENSES ORDINAIRES: CINQUANTE NEUF MILLIONS TROIS CENT
QUARANTE TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE ONZE..... 59 343 271

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: TROIS MILLIONS HUIT CENT SEPT
MILLE SOIXANTE CINQ FRANCS..... 3 807 065

T O T A L 63 150 336

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES: QUARANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS... 49 945 290

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION SIX CENT CINQUANTE
SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ONZE..... 1 657 371

T O T A L 51 602 661

DEPENSES ORDINAIRES: QUARANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS... 49 945 290

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION SIX CENT CINQUANTE
SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ONZE..... 1 657 371

T O T A L 51 602 661

DISTRICT RURAL D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES: VINGT TROIS MILLIONS SIX CENT ONZE
MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DOUZE..... 23 611 692

RECETTES EXTRAORDINAIRES: QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX
CENT SOIXANTE QUATRE..... 83 674

T O T A L 23 695 366

DEPENSES ORDINAIRES: VINGT TROIS MILLIONS SIX CENT ONZE
MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS..... 23 611 692

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX
CENT SOIXANTE QUATRE..... 83 674

T O T A L 23 695 366

.../...

DISTRICT RURAL DE BANTE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE SEPT FRANCS.....	18 722 847
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : Néant	<u> </u>
T O T A L	<u>18 722 847</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE SEPT FRANCS.....	18 722 847
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : Néant	<u> </u>
T O T A L	<u>18 722 847</u>

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> :SOIXANTE ET UN MILLION CINQ CENT DIX NEUF MILLE SEPT CENT DIX FRANCS.....	61 519 710
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> :QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENT DIX SEPT FRANCS.....	<u>455 217</u>
T O T A L	<u>61 974 927</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SOIXANTE ET UN MILLIONS CINQ CENT DIX NEUF MILLE SEPT CENT DIX FRANCS.....	61 519 710
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> :QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENT DIX SEPT FRANCS.....	<u>455 217</u>
T O T A L	<u>61 974 927</u>

DISTRICT RURAL DE COVE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> :VINGT QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE.....	24 339 395
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> :QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS.....	<u>434 878</u>
T O T A L	<u>24 774 273</u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> :VINGT QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS..	24 339 395
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> :QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS.....	<u>434 878</u>
T O T A L	<u>24 774 273</u>

.../...

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE QUATRE CENT FRANCS.....	23 756 400
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS.....	<u>4 276</u>
T O T A L	<u><u>23 760 676</u></u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE QUATRE CENTS FRANCS.....	23 756 400
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS.....	<u>4 276</u>
T O T A L	<u><u>23 760 676</u></u>

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENTS FRANCS.....	26 762 600
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : <u>Néant</u>	<u>-</u>
T O T A L	<u><u>26 762 600</u></u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENTS FRANCS.....	26 762 600
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : <u>Néant</u>	<u>-</u>
T O T A L	<u><u>26 762 600</u></u>

DISTRICT RURAL DE GLAZOUE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE CINQ FRANCS.....	22 864 165
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : VINGT ET UN MILLE FRANCS...	<u>21 000</u>
T O T A L	<u><u>22 885 165</u></u>
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE CINQ FRANCS.....	22 864 165
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : VINGT ET UN MILLE FRANCS...	<u>21 000</u>
T O T A L	<u><u>22 885 165</u></u>

.../...

DISTRICT RURAL DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES: DIX NEUF MILLIONS CINQUANTE
MILLE DEUX CENT QUARANTE.....19 050 240

RECETTES EXTRAORDINAIRES: VINGT CINQ MILLE UN FRANCS.. 25 001

T O T A L 19 075 241

DEPENSES ORDINAIRES: DIX NEUF MILLIONS CINQUANTE
MILLE DEUX CENT QUARANTE FRANCS..... 19 050 240

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: VINGT CINQ MILLE UN FRANCS. 25 001

T O T A L 19 075 241

DISTRICT RURAL DE OUINHI

RECETTES ORDINAIRES: QUINZE MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF FRANCS.. 15 252 269

RECETTES EXTRAORDINAIRES: CENT TRENTE HUIT MILLE QUATRE
CENT QUARANTE NEUF FRANCS..... 138 449

T O T A L 15 390 718

DEPENSES ORDINAIRES: QUINZE MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF..... 15 252 269

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: CENT TRENTE HUIT MILLE
QUATRE CENT QUARANTE NEUF FRANCS..... 138 449

T O T A L 15 390 718

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES: TRENTE DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE
SEPT MILLE SIX CENT VINGT SIX FRANCS..... 32 167 626

RECETTES EXTRAORDINAIRES:.....Néant..... -

T O T A L..... 32 167 626

DEPENSE ORDINAIRES: TRENTE DEUX MILLIONS CENT
SOIXANTE SEPT MILLE SIX CENT VINGT ~~SIX~~ **FRANCS**..... 32 167 626

DEPENSES EXTRAORDINAIRES:Néant..... -

T O T A L 32 167 626

.../...

DISTRICT RURAL DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES: VINGT DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT
MILLE SEPT CENTS FRANCS..... 22 168 700

RECETTES EXTRAORDINAIRES: SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT
CINQ FRANCS..... 7 185

T O T A L 22 175 885

DEPENSES ORDINAIRES: VINGT DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE
HUIT MILLE SEPT CENTS FRANCS..... 22 168 700

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT
CINQ FRANCS..... 7 185

T O T A L 22 175 885

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES: DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE
TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS..... 18 863 254

RECETTES EXTRAORDINAIRES: CENT QUATRE VINGT QUINZE
MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX FRANCS..... 1195 566

T O T A L 19 058 820

DEPENSES ORDINAIRES: DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE QUATRE..... 18 863 254

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: CENT QUATRE VINGT QUINZE
MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX FRANCS..... 195 566

T O T A L 19 058 820

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES: DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT
SOIXANTE TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE..... 19 273 850

RECETTES EXTRAORDINAIRES: CINQUANTE MILLE SEPT CENT
TREIZE FRANCS..... 50 713

T O T A L 19 324 563

DEPENSES ORDINAIRES: DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT
SOIXANTE TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE..... 19 273 850

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: CINQUANTE MILLE SEPT CENT
TREIZE FRANCS..... 50 713

T O T A L 19 324 563

.../...

DISTRICT RURAL DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES:DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT TRENTE
HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS..... 18 838 979

RECETTEE EXTRAORDINAIRES:CENT DIX NEUF MILLE SEPT
CENT TRENTE DEUX FRANCS..... 119 732

T O T A L 18 958 711

DEPENSES ORDINAIRES:DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT TRENTE
HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF FRANCS..... 18 838 979

DEPENSES EXTRAORDINAIRES:CENT DIX NEUF MILLE SEPT CENT
TRENTE DEUX FRANCS..... 119 732

T O T A L 18 958 711